* Quels types de sujet ?
  + Simulation création association
  + Audit/conseil d'une structure déjà existante
* Travaux attendus
  + Ensemble des documents
    - Statuts RI, mode de gouvernance
    - Budget, demande de subventions/partenariat
    - Planification activités
    - Mise en place d'un système d'information, plan de com
  + Pour une structure déjà existante, proposition d'amélioration, aide …
* Sujets
  + UT Space
  + Concours photos
  + Projet Interview
  + Audit acoustique + bénévolat
  + Projet Compiègne

CA

* + Pas forcément nécessaire selon la taille
  + Statuts définissent sa composition et s’il existe ou non
  + Réunions
    - A priori autant que d’AG
  + Quand salariés et bureau animés par non bénévoles
    - Utile d’avoir un CA pour surveiller
* Assemblée générale
  + Réunit tous les gens à jour de leur cotisation = les membres
  + Ordinaire : suivi d’une activité passé, regard de ce qui va se faire dans le futur, le moins souvent possible
  + Extraordinaire : pour prendre des décisions importantes
  + But : rassembler le plus grand nombre de personnes
    - Ordinaire : vient, vient pas …
    - Extraordinaire : nombre minimal de personnes (même en procuration) requis défini (quorum)
  + Points souvent abordés
    - Gestion de l’année passée
      * Bilan moral (président)
      * Bilan financier (trésorier)
      * Approbation ou désapprobation …
        + Approbation 🡺 donne crédibilité, évite de revenir en arrière
        + Désapprobation 🡺 peut donner lieu à des demandes de compte, changement d’équipe, enquêtes …
    - Ce qui va se faire, vote demandable
      * Si gens contre : peut être l’occasion de réfléchir
    - Budget prévisionnel
    - Renouvellement éventuel de l’équipe
    - Montant des cotisations
    - Tarif des activités organisées par l’association
    - Délégation des pouvoirs accordés aux responsables
* Bureau
  + Plus ou moins large
  + Président
    - Représentatif
    - Relations publiques, internes et externes
    - Responsable de fait d’un certain nombre d’activités
      * Exemple : publications, notamment quand il n’y a pas de responsable pour ça
  + Trésorier
    - Responsable des recettes
  + Secrétaire
    - Correspondance
    - Prendre notes de ce qui se fait/dit
  + Autres postes envisageables selon l’activité
    - Responsable locaux
    - Responsable informatique
    - Responsable locaux
  + Identifié au niveau de la sous préfecture comme équipe dirigeante
    - Déclaration de changement de bureau : il faut que le noyau dur (statuts) de la nouvelle équipe y figure
  + Bureau structuré par les assos
    - Rien n’oblige à ce qu’il y ait 3 membres pour le bureau
    - Mieux vaut ne pas lui imposer un effectif trop important dans les statuts

Où est le pouvoir ?

* + Assemblée générale pour le long terme
  + Au quotidien, le bureau
    - Initiative de l’AG dépend du bureau
    - Statuts peuvent définir une condition pour qu’une AG soit convoquée malgré le bureau
* Différents types d’associations loi 1901
  + Non-déclarées
  + Déclarées
  + Reconnues d’utilité publique
    - Permet notamment de recevoir des dons sur lesquels ceux qui donnent peuvent avoir une réduction d’impôts
* Responsabilité juridique
  + Personne morale
    - Agit en justice
    - Acquiert des biens
    - Ne s'applique qu'aux associations déclarées
  + Immatriculation auprès de l'INSEE
    - SIREN : pour un établissement
    - SIRET : quand plusieurs bâtiments pour une asso, chaque bâtiment peut avoir son SIRET
    - APE ou NAF : pour l'activité. Codification de l'activité
    - Peuvent être demandés, bien que non obligatoires
  + Immatriculation auprès des URSAF si appel à un ou plusieurs employés
    - Lors du processus de recrutement, la déclaration de fait automatiquement
* Responsabilité civile
  + Obligation de réparer les dommages causés à autrui
  + Le lésé doit agir pour obtenir réparation
  + Histoires d'assurances
* Responsabilité pénale
  + Individuelle
  + Il faut être capable de prouver qu'on a tout mis en œuvre pour éviter les problèmes ou ses conséquences
  + Dans le cadre d'une association, on n'est pas couvert
* Sécurité des personnes
  + Moyens à mettre en place
  + Collaboration avec divers organismes (pompiers, mairie, …)
  + Procédures pour obtenir des autorisations
  + Organisation sauvage + problème = agravant